Règlement graphique - Légende

PLUI Lodévois & Larzac

les Plans

Approuvé le 10 avril 2025

Zones urbaines
- UA - Centre dense
- UApat - Centre dense avec qualité patrimoniale
- UB - Immeubles et équipements
- UC - Résidentiel
- UEP - Equipements publics

Zones à urbaniser
- ZAU - Fermée – Dominante habitat

Zones agricoles
- A - Agricole
- Airrig - Potentiellement irrigable (pour information)
- Ap - Paysagée
- Apast - Pastoral
- Atvb - Trame verte et bleue
- Azh - Zone humide
- A-STECAL - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

Zones naturelles
- N - Naturelle
- Nf - Naturelle forestière
- Nl - Loisirs
- No - Paysagé
- Nvtb - Trame verte et bleue
- Nzh - Zone humide

Prescriptions réglementaires
- Elément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré ponctuel)
- Elément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré ponctuel)
- Bâtiments autorisés à changer de destination
- Espace boisé classé
- Elément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré surfacique)
- Elément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré surfacique)
- Emplacement réservé
- Secteur avec orientation d'aménagement et de programmation

Risques naturels
- Emprise d'un PPRi (report à titre indicatif)
- Emprise d'un PPRmt (report à titre indicatif)
- Emprise de l'atlas des zones inondables (report à titre indicatif)
- Reculs de 20 mètres de part et d'autre de l'axe des cours d'eau (report à titre indicatif)
- Secteur de risques importants par ruissellement

Limite d'entité territoriale

Bâti

Parcelle

0 100 200 m

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie
01	ER - Parking	Commune	1662 m²
02	ER - Salle des fêtes + stationnement	Commune	2082 m²